



Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Alve le 28 octobre 2016

L'Assemblée Générale de l'ALVE est réunie, Salle Barran, rue du Bois de Châtres, à Brétigny-sur-Orge, en séance ordinaire.

Le président informe les membres que le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer (cf. liste d'émargement en annexe).

Il rappelle que la date tardive de cette assemblée générale ordinaire répond à la demande du Commissaire aux comptes qui n'avait pas tous les éléments nécessaires pour finir sa mission sur les comptes 2015.

Il annonce qu'un nouveau directeur général a pris ses fonctions en juin 2016 et que l'ALVE s'est appuyé sur un cabinet d'expertise comptable, IN EXTENSO qui présentera les comptes 2015 en séance.

La séance commence à 9 h 40.

1. Rapport d'activité 2015 et rapport moral du Président – délibération et vote

Le directeur général présente le **rapport d'activité** de l'ALVE qui sera accessible sur le site internet de l'association.

Patrice SIMON procède à la lecture de son **rapport moral**.

L'année 2015, après une année 2014 marquée par une crise institutionnelle, devait être l'année du renouveau grâce au recrutement d'un nouveau Directeur Général. Mais celui-ci n'est resté que 11 mois car, malgré toutes ses qualités, il n'a pas répondu totalement aux besoins de l'association.

J'ai pu compter sur les administrateurs à mes côtés pour traverser cette période de turbulence.

Les équipes ont maintenu les activités auprès des résidents et préservé les valeurs qui guident nos actions. Ceci témoigne de la vitalité de notre association, les salariés méritent d'en être remerciés.

Le siège a vécu un management intermédiaire avec le prestataire MCG qui a mis à disposition un cadre pour assurer la direction financière de l'association.

2015 a donc été une année de transition vers un fonctionnement stabilisé propice à de nouveaux développements.

Un nouveau Directeur Général est désormais en poste et il est à pied d'œuvre sur de nombreux chantiers qu'il a déjà engagés, notamment au Siège, dans la mise en place d'ateliers participatifs et de missions transversales qu'il a confiées aux responsables des établissements et services de l'ALVE.

Je l'en remercie vivement.

La réflexion sur des groupes de travail avait été initiée en 2015 et Eric MERMINOD l'a concrétisée. Les ateliers mis en place comprennent un groupe de travail qui associe salariés et administrateurs pour élaborer le projet associatif, conformément aux orientations présentées lors de la dernière Assemblée Générale de l'ALVE.

Association Alve

Affiliée à l'U.N.A.F.A.M., et à Santé mentale France

Siège social : 8 rue du Bas Coudray - 91100 - CORBEIL ESSONNES

Tél : 01.60.85.04.00 - Fax : 01.83.35.07.49 - Email : siege@alve.fr

Siret : 440 100 436 00151 - Code APE : 9499Z - Iban : Crédit Coopératif FR76 4255 9000 2421 0298 9800 855

En 2015, l'ALVE compte un effectif permanent de 170 salariés, correspondant à 158 équivalents temps-plein, avec une moyenne d'âge de 38 ans et 66 % de femmes.

En 2015, l'association a accueilli 565 personnes :

- 113 personnes hébergées dans les 6 Foyers de vie,
- 65 personnes logées dans les 3 Résidences Accueil,
- 185 personnes accompagnées dans les 2 SAVS,
- 119 personnes accompagnées dans le SAMSAH,
- 17 dans le SAMAD,
- 66 adhérents dans les GEM de l'Eure-et-Loir (mais davantage de personnes les fréquentent).

Le Directeur Général, Eric MERMINOD, vous a présenté le rapport d'activité 2015.

Vous aurez noté le dynamisme de l'association qui répond à son objectif d'aider les personnes en souffrance psychique à trouver leur place dans notre société et à accéder à une citoyenneté pleine et entière.

Les activités internes sont un axe fort de mobilisation du public.

Ainsi, de nouvelles initiatives ont été mises en œuvre pour satisfaire les attentes des usagers au regard de leur capacité à s'y investir, répondant ainsi à leur besoin de sortir de l'isolement par la création de lien social.

Ces actions complètent celles qui ont été reconduites, comme les nombreuses sorties culturelles proposées au public accueilli dans les établissements et services de l'ALVE.

Les équipes se sont efforcées de faire avec et pas à la place.

Ainsi, dans la mesure du possible, les résidents et usagers sont responsabilisés afin de concourir à restaurer leur autonomie.

Les usagers ont l'occasion de se rencontrer lorsque les structures organisent des manifestations ouvertes aux autres Maisons et services.

A ce sujet nous pouvons rappeler la réussite du rassemblement des équipes et usagers à l'occasion de l'INTERALVE en décembre 2015, une expérience à renouveler.

Après avoir entendu le rapport d'activité, vous aurez constaté que cette année a été particulièrement marquée par le cadre réglementaire, notamment concernant la démarche qualité, les évaluations internes et externes et l'écriture des projets d'établissement.

Toutes les structures ont la volonté d'adapter l'accompagnement socio-éducatif à la situation des résidents en individualisant l'accompagnement et leur projet de vie.

Plusieurs équipes se posent la question du vieillissement de la population accueillie, assurément une thématique qui méritera un développement pour trouver les réponses adaptées.

L'attention portée au partenariat est également un point que l'on retrouve dans tous les établissements et services.

Celui avec l'association INTERSECTION a fait l'objet d'une nouvelle convention.

2015 a été marquée par la réalisation de projets en chantier depuis plusieurs années, avec l'ouverture de la Maison du Coudray, le déménagement du Siège, le démarrage du SAMAD et l'ouverture de la Résidence Accueil de Pussay.

Le projet de FAM n'a pas pu être retenu, mais le dossier existe et pourra servir en cas de besoin.

Le financement demandé à la Fondation de France n'a pas abouti non plus, mais il sera possible de le représenter ultérieurement.

En 2015 les projets engagés se sont poursuivis, comme le SAMSAH et la Résidence Accueil de Dieppe, ainsi que le projet de déménagement de la Résidence Accueil de Dreux.

D'autres ont démarré, comme le rapprochement avec l'association Espoir Vallée du Loir à Vendôme et avec l'association Vivre Ensemble à Rouen.

Ils seront poursuivis en 2016 avec de nouveaux projets comme un possible rapprochement avec une association pour sa future Résidence Accueil.

Pour ce qui concerne les équipes, malgré les licenciements du responsable des ressources humaines et de la responsable comptable, ainsi que les départs à la retraite du directeur du SAVS de Palaiseau et du directeur de la Maison d'Edma, les activités se sont maintenues.

Les remplacements en 2016 se sont fait principalement par des promotions internes, avec Lydie Latour et Sonia Minatchy.

Arnaud Grand, également promu, a pris son poste en 2015 à l'ouverture de la Maison du Coudray.

Enfin je soulignerai l'attente importante des équipes qui souhaitent s'enrichir de leurs pratiques respectives, à l'image de l'ALVE en Eure-et-Loir qui développe des mutualisations entre services.

L'avenir de l'ALVE sera sans aucun doute porté par un rassemblement autour des valeurs humaines qui font son succès. Et la principale richesse de l'ALVE, rappelons-le, repose sur des salariés très investis dans leurs missions.

Après avoir procédé au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier et approbation des comptes après l'intervention du Commissaire aux comptes – délibération et vote

Le cabinet comptable IN Extenso présente **les comptes 2015** en distinguant le résultat économique (avec les reprises de résultat n-2) du résultat comptable (celui qui est présenté au vote de l'assemblée et qui ne tient compte que des ressources réellement perçues pendant l'année). Mme PRUNIER, expert-comptable, explique qu'elle est intervenue en septembre 2016 et qu'elle a procédé à la revue de tous les comptes.

Concernant le bilan, Mme PRUNIER estime que la situation est saine. Elle précise que la dette du Conseil départemental a fait l'objet d'une convention qui prévoit un remboursement sur trois ans.

Elle souligne un changement de méthode sur les fonds associatifs qui, jusqu'à présent, étaient comptabilisés avec droit de reprise. Après relecture des conventions il s'avère que la seule obligation est celle de la destination des locaux avec maintien de l'activité financée. Un reclassement de ces fonds a été constaté en « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Elle précise enfin que l'association a une structure financière stable.

Marie-Claude PONSARD, trésorière, procède à la lecture du **rapport de gestion** pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

- *Les résultats, l'activité et la situation financière*
 - Le compte de résultat
 - Le chiffre d'activités est en augmentation de 1.358.433 € soit 21 % cette année. Il s'explique principalement par l'activité de la Maison du Coudray qui a ouvert ses portes en 2015.
 - Les subventions d'exploitation en diminution de 229.081 € soit -26% correspondent à un changement de comptabilisation des financements du SAMSAH 28.
 - Les dépenses de personnel sont en augmentation de 839.043 € (+ 17 %) dont 583.247 € proviennent des rémunérations versées.

- Le résultat financier présente un déficit de 62.368 €. Les produits issus du placement financiers sont en baisse de 17.098 € (-47 %) ; ils entrent principalement dans le financement de la Direction Générale des ESMS.
- Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 272.887 € dont 162.838 € concernent des produits de tarification de l'exercice précédent, 95.134 € de subventions d'investissement affectées et 14.901 € de plus-values sur cessions d'immobilisations.
- Les engagements à réaliser et le report des ressources correspondant aux fonds dédiés sont détaillés à la page 11 de l'Annexe légale et correspondent à des fonds dotés par les financeurs sur des dépenses principalement de formation.

L'excédent global de l'exercice 2015 s'élève à 70.692 € (le détail à la page 3 de l'annexe légale).

- Le bilan

A l'actif nous remarquons :

- Le taux de vétusté des immobilisations s'élève à 59 % contre 63 % en 2014. L'annexe légale nous indique, page 9, les principales variations de l'exercice.
- Les créances nettes sont en augmentation de 755.246 € et s'établissent à 2.531.234 €. Il s'agit des créances non reçues de la facturation ainsi que des produits à facturer en direction des financeurs. Ces créances ont donné lieu à la signature d'un protocole avec le principal financeur qu'est le Conseil Départemental de l'Essonne.
- Les autres créances à hauteur de 909.367 € comprennent un crédit de TVA à récupérer à hauteur de 375.856 €.
- Les placements à hauteur de 126.173 € sont constitués de valeurs mobilières de placement.
- L'état de nos liquidités au 31 décembre 2015 est de : 1.796.746 €. Le détail des différents comptes bancaires est indiqué page 6 de l'annexe légale.

Au passif nous remarquons :

- Le poste report à nouveau a été scindé afin d'isoler les résultats antérieurs sous contrôle des tiers financeurs et s'élève ainsi à 826.186 €.
- Les résultats sous contrôle de tiers financeurs sont donc présentés à hauteur de 1 698 766 €.
- Les fonds dédiés s'élèvent à 247.946 € et représentent des fonds dotés par les financeurs sur des dépenses prévues principalement pour de la formation.

- *Faits marquants*

- La présentation des fonds associatifs a été revue suite à l'analyse des conventions de subventions d'investissement. Auparavant enregistrées en « subventions d'investissement sur biens renouvelables avec droit de reprise » elles ont été, en 2015, reclassées en « subventions sur biens renouvelables sans droit de reprise ».
- Les dépenses de l'exercice 2014 rejetées par les financeurs ont été comptabilisées en compte 114 « dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R.314-52 du CASF ».

Les perspectives d'avenir et les projets

- Ouverture du SAMSAH de Dieppe.
- Un objectif d'état des lieux de la situation comptable et d'organisation des dossiers par établissement.
- La mise en conformité des bâtiments aux normes d'accessibilité.

- *Informations sur les risques*

La difficulté à obtenir une concordance entre la notification MDPH et les dossiers d'aide sociale des usagers fait courir un risque de non prise en charge financière par le Département.

- *La Direction de l'Association*

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Aucune avance ni aucun crédit ne leur est alloué.

Mme GUÉRIN procède à la lecture du **rapport du commissaire aux comptes**. Elle certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et de patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Le Commissaire n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et les informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents présentés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Après débat avec la salle, le Président fait procéder au vote à main levée.

A l'unanimité, les adhérents donnent quitus au Conseil d'administration et approuvent les comptes de l'exercice clos.

L'assemblée générale décide d'affecter le montant de l'excédent de 70 693 € après retraitement des provisions pour congés payés et des reprises de résultats n-2 comme suit aux postes de :

- Report à nouveau - résultats sous contrôle des tiers financeurs pour : - 136 304 €
- Report à nouveau gestion propre pour : 206 997 €

3. Présentation de la situation prévisionnelle comptable 2016

Mme PRUNIER présente un compte de résultat global anticipé réalisé à partir d'une situation au 30 juin 2016. Elle souligne que le budget prévisionnel 2016 se situe dans les mêmes grandeurs et mêmes prévisions de résultats qu'en 2015.

4. Election des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'ALVE il est procédé à l'élection des remplaçants des membres du Conseil d'administration (quatre administrateurs sortants). Jean-Pierre KORWIN ne se représente pas.

Les personnes suivantes font actes de candidature pour renouveler leur mandat d'administrateur : Patrice SIMON, Jean-Marie CLAUSTRE, Paule BREMARD.

Le président présente la candidature de Philippe ROGNANT, praticien hospitalier et président d'une association partenaire, l'AEER.

Les adhérents ne souhaitant pas voter par scrutin secret, le vote s'effectue à main levée. Les quatre candidats sont élus à l'unanimité.

5. Vie de l'association et questions diverses.

Avec l'accord du Président, Serge LEGALL lit un communiqué d'Alain DARBAS concernant le licenciement de cadres de l'ALVE.

Jean-Luc BRIERE informe les adhérents qu'un colloque organisé par l'UNIOPS se tiendra à Blois le 10 novembre 2016 sur le thème « Quel défi pour la santé mentale ».

Le Président informe les adhérents qu'en 2017 seront inaugurées la salle Joël ROCHE (au siège de l'association), la Maison du Coudray, et la pose de la première pierre de la Résidence accueil de Dieppe. Par ailleurs le Président rappelle que l'association a 25 ans et qu'il conviendra de célébrer cet anniversaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les adhérents et met fin à l'Assemblée générale à midi.

Le Président
Patrice SIMON

La Secrétaire
Jacqueline LAILLET